

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

6 NOVEMBRE 2024

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à la salle du bureau municipal située au 118 rue Principale à compter de 20 h 00 mercredi le 6^e jour du mois de novembre 2024. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Danick Harvey et Rémi Simard sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

Messieurs Marco Lavoie est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation ;
3. Recommandation de paiement de la facture no 202429-01 de RSA/Architectes au montant de 3 386,35 \$ avant taxes ;
4. Autorisation d'affecter un montant accumulé de 57 881 \$ du programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie – Projet pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne;
5. Pavillon d'accueil - Adjudication de contrat à l'Entreprise Carl Tremblay inc. ; POINT REPORTE
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

1. CONSTATATION DU QUORUM

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 20 h 00.

2024-11-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté.

2024-11-02

3. ADOPTION RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 202429-01 DE RSA/ARCHITECTES AU MONTANT DE 3 386,35 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil la recommandation de paiement de la facture no 202429-01 de

RSA/Architectes pour les services professionnels en architecture dans le dossier du pavillon d'accueil au montant de 3 386,35 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture no 202429-01 de RSA/Architectes pour les services professionnels en architecture dans le dossier du pavillon d'accueil au montant de 3 386,35 \$ avant taxes.

2024-11-03

4. AUTORISATION D'AFFECTER UN MONTANT ACCUMULÉ DE 57 881 \$ DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE – PROJET PAVILLON D'ACCUEIL DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE

ATTENDU QUE la municipalité désire réaliser le projet visant la construction d'un pavillon d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé un protocole d'entente visant ce projet dans le cadre du *programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie* au montant de 70 452 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs dispose d'un montant encore disponible de 57 881 \$ pouvant être affecté à ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité désire affecter l'entièreté de ce montant disponible soit 57 881 \$ au projet du pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à la majorité des membres du conseil (contre Monsieur James Dufour) :

QUE le conseil autorise d'affecter la somme disponible de 57 881 \$ au programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie pour la réalisation du projet de construction d'un bâtiment d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne;

QUE madame Claire Gagnon, Mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs ainsi que madame Lise Lapointe, directrice générale, soit autorisées à signer tous les documents afférents à cette demande.

5. PAVILLON D'ACCUEIL – ADJUDICATION DE CONTRAT À L'ENTREPRISE CARL TREMBLAY INC

POINT REPORTE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue et aucune question n'a été posée de la part du public.

2024-11-04

7. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 20 h 08.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 6 novembre 2024, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées